




OPIE

OFFICE POUR
LES INSECTES ET
LEUR ENVIRONNEMENT



Éléments pour la prise en compte
de la présence du **Grand capricorne**
- **Cerambyx cerdo** - dans la gestion
écologique et patrimoniale
des arbres ornementaux

DÉCEMBRE 2021




**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRIEAT Île-de-France

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports





Éléments pour la prise en compte de la présence du Grand capricorne - *Cerambyx cerdo* - dans la gestion écologique et patrimoniale des arbres ornementaux



DRIEAT Île-de-France

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports

Décembre 2021

RÉDACTION & MISE EN PAGE

Bruno MÉRIGUET et Xavier HOUARD (Opie)

CARTOGRAPHIE

Alexia MONSAVOIR (Opie)

RELECTURE

Serge GADOUM (Opie et CSRPN Île-de-France)

Bastien MOREIRA-PELLET (DRIEAT)

Ce document doit être référencé comme suit :

MÉRIGUET B. & HOUARD X., 2021. *Éléments pour la prise en compte de la présence du Grand capricorne - Cerambyx cerdo - dans la gestion écologique et patrimoniale des arbres ornementaux.* 12p.

Préambule

Le Grand capricorne – *Cerambyx cerdo* – est un insecte coléoptère à fort enjeux de conservation dont l'habitat (formation arborée de chênes autochtones : arbres occupés et autres arbres occupables à proximité) ainsi que les individus à chacun de leurs stades de développement (œuf, larve, nymphe et adulte) sont strictement protégés sur l'ensemble du territoire national.



Figure 1 : mâle de Grand capricorne – *Cerambyx cerdo* – © Xavier HOUARD - Opie.

En Île de France, l'espèce est présente en milieu naturel dans certaines chênaies ainsi que dans le tissu urbain lorsque celui-ci s'est implanté dans des boisements historiques ou des alignements de chênes. Le changement de contexte écologique (de forestier à urbain) ainsi que les lésions occasionnées sur les racines ou sur les branches entraîne un stress qui attire, puis favorise le développement de cette espèce xylophage. Les températures plus clémentes de la couronne parisienne facilitent également le développement de cette espèce thermophile.

Les arbres occupés par le Grand capricorne sont perçus comme plus « dangereux » compte-tenu de la proximité avec des bâtiments ou des lieux de passages (risque de chute de branches charpentières) et sont donc sujet à intervention dites de « sécurisation ».

L'objet de ce document est de proposer une démarche à mettre en œuvre dans le contexte d'un risque évalué et avéré lié à un « arbre habitat » afin de protéger durablement les populations franciliennes du Grand capricorne.

Le Grand Capricorne - *Cerambyx cerdo* (L., 1758)

Il s'agit d'un insecte appartenant à l'Ordre des Coléoptères de la famille des Longicornes (*Cerambycidae*). De taille relativement conséquente (24 à 55 mm hors antennes), l'adulte (ou imago) est actif entre début juin et mi-juillet. Il passe cependant relativement inaperçu du fait de ses mœurs crépusculaires et de sa répartition morcelée dans la moitié nord de la France.



Figure 2 : spécimens mâle et femelle de Grand capricorne – *Cerambyx cerdo*, © Pierre ZAGATTI - Opie.

Localisé au nord de la Loire (TOUROULT *et al.*, 2019), la région Île-de-France constitue la limite nord de son aire de répartition et les quelques populations recensées ne présentent souvent qu'un très faible nombre d'individus adultes. Les larves se développent sur un cycle de 3 ans. Elles sont xylophages. Elle se développe durant 3 années dans les chênes européens en contexte thermophile. Du point de vue des fonctionnalités écologiques, il s'agit donc d'une espèce saproxylique¹. **Il se développe uniquement sur arbres vivants, préférentiellement dans la partie basse du tronc lorsque celle-ci est bien exposée et de fort diamètre (ALBERT *et al.*, 2012). Les branches charpentières des gros et très gros chênes peuvent également être occupée.** Au nord de la Loire, le Grand capricorne semble ne pouvoir se développer que dans les arbres de fort diamètre (au-delà de l'âge d'exploitabilité classique).

Le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) constitue ainsi **une espèce « parapluie »** permettant d'intégrer les enjeux de conservation d'un grand nombre de coléoptères saproxylophages (BRUSTEL *et al.* 2019). La prise en compte effective des exigences écologiques de cette espèce permettra d'intégrer de multiples facteurs favorables à toute une diversité d'organismes forestiers dans la mise en œuvre de la gestion écologique et de la préservation de son biotope.

Strictement protégée à l'échelon national (Art. 2 de l'arrêté du 23/04/2007) et **reconnue d'intérêt communautaire par la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »** (annexes II et IV), cette espèce est actuellement évaluée comme **menacée « vulnérable » (VU) à l'échelle mondiale** et **« quasi-menacée » (NT) à l'échelle européenne** selon l'évaluation UICN (CÁLIX & *al.*, 2018).

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34977>
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000465500/2021-01-10/>

¹ Une espèce saproxylique (du grec ancien σαπρός, *sapros*, « putride », et ξύλον, *xulon*, « bois ») réalise tout ou partie de son cycle de vie dans le bois en décomposition, ou des produits de cette décomposition. Elle est associée à des arbres tant vivants que morts.

Comment révéler la présence du Grand capricorne ?

Le diagnostic de la présence de l'espèce est relativement aisé (MÉRIGUET, 2018) mais peut parfois nécessiter la confirmation d'un entomologiste (MÉRIGUET *et al.*, 2013).

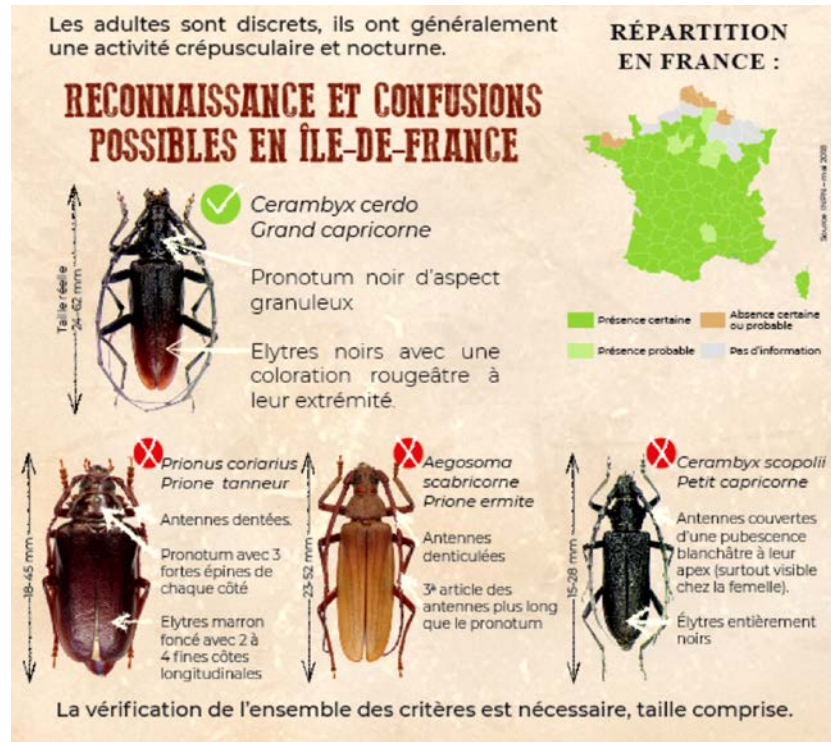


Figure 3 : principaux risques de confusion en Île-de-France, extrait de la plaquette réalisée par l'Opie pour l'AEV.

En l'absence d'observations d'adultes, certains indices sur chêne peuvent alerter, témoigner de la présence de l'espèce, tel que de gros trous de sortie elliptiques très étirés, présence de galerie elliptique (15 mm) pénétrant à cœur dans le bois, présence de sciure au pied des arbres. Les fragments d'antennes, d'élytres et de thorax trouvés au sol ou dans des excréments de mammifères sont également des indices de sa présence.



Figure 4 : indices de présence en Île-de-France, extrait de la plaquette réalisée par l'Opie pour l'AEV.

Que faire en cas de présence avérée ?

La présence du Grand capricorne ne constitue pas à elle seule un risque immédiat. Si les individus perforent le bois, la résistance n'est pas notablement amoindrie contrairement à d'autre espèce qui entraînent la mort rapide de l'arbre. L'évolution de l'arbre est en général lente sauf si d'autres facteur viennent aggraver la situation. C'est le dépérissement de l'arbre qui devrait être pris en compte et évalué au regard d'un ensemble d'éléments de contexte et de l'état sanitaire de l'arbre (JUILLERAT & VÖGELI 2004). Si, à la suite d'une évaluation du risque, une intervention (élagage partiel, mise en chandelle, abattage) est envisagée, celle-ci doit préalablement faire l'objet d'une demande de dérogation de destruction d'habitat et d'espèce protégée.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2501>
<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R21439>

Principale mesure d'évitement préconisée

La mise en défend de l'arbre ou du groupe d'arbres pour les maintenir aussi longtemps que possible en place, comme cela a été fait en Forêt domaniale de Fontainebleau pour des arbres remarquables et éviter le stationnement ou la présence humaine sous l'arbre.



Figure 5 : exemple de mise en protection et de signalisation de l'arbre.

De même dans le cadre de l'évitement et la réduction d'impact, si des arbres environnants doivent être abattu, il convient :

1) de considérer tous les chênes proches du ou des arbres occupés comme des habitats potentiels pour les générations futures car leur abattage hypothèque significativement la capacité de la population à se maintenir ;

2) s'il s'agit d'autre essence, il convient de conserver quelques arbres autour de l'arbre à Grand capricorne, afin de ne pas subitement modifier les micro-conditions climatiques et édaphiques (perte d'ombrage : moins d'humidité, plus de chaleur) qui accéléreraient la mort de l'arbre à Capricorne (Bruno De MIRÉ † *comm. pers.* sur un très vieux chêne à Fontainebleau).

Mesures de réduction

Les interventions doivent privilégier le maintien en vie de l'arbre (élagage progressif) pour maintenir l'arbre en vie le plus longtemps et donc sa capacité d'accueil. Les sources de stress extérieur doivent être atténuées :

- stress hydrique : en réduisant la compétition avec d'autres plantes notamment graminée/pelouse (couverture du sol par paillis, copeaux ou BRF), restauration de l'apport en eau consécutivement à l'étanchéification ou le détournement ;
- stress mécanique : par tassements répétés du sol, lésion des branches ou des racines.

La préservation de la plus grande partie de l'arbre est toujours préférable à son abatage. Toutes les solutions intermédiaires sont envisageables (réduction des branches, étêtage, souche haute). Les éléments maintenus vivants seront favorables encore quelques temps pour le Grand capricorne et participeront à la préservation de la diversité des espèces liées aux arbres dépérissants et au bois mort et/ou en décomposition (faune saproxylique). Les éléments coupés ne permettront que le développement des individus les plus avancés dans leur cycle biologique. Deux cas se présentent :

- 1) l'arbre fait partie d'un boisement situé dans un milieu favorable au Grand capricorne (continuité écologique) le bois enlevé de l'arbre pourra être laissé sur place en respectant les consignes permettant l'émergence des individus se développant dans le bois coupé ;
- 2) l'arbre est isolé ou situé dans un petit groupe d'arbre lui-même isolé de tout boisement favorable, alors le transfert peut être envisagé.

Les éléments élagués (branches de forts diamètres > 10 cm, segments de troncs) ou abattus peuvent faire l'objet d'un transfert vers un site favorable au Grand capricorne pour permettre aux individus qui sont en train de terminer leur cycle biologique de poursuivre leur développement. La capacité de dispersion du Grand capricorne est limitée. Les mesures effectuées montrent des déplacements de l'ordre de quelques kilomètres, en direction de boisements favorables en utilisant la trame d'arbres vétérans (DRAG L. & CIZEK L., 2018.) dans un contexte défavorable (discontinuité de la trame) elle est vraisemblablement inférieure à 2 km (MAIBACH & al., 2015).

En cas de transfert : conditions requises pour le site d'accueil

La manœuvre doit au préalable obtenir une dérogation « espèce protégée ». Il convient de cibler une chênaie mature avec des arbres favorable au Grand capricorne (arbre mature avec une mise en lumière partielle) dans un espace qui ne nécessitera pas d'intervention de sécurisation à son tour (Réserve biologique, espace en libre évolution, zone naturelle préservée des visites de public...).

NB : la capacité d'accueil de ce site doit être envisagée sur le long terme. Des sites pourraient être préalablement identifiés à l'échelle de la région, pour faciliter les transferts si les interventions sont réalisées dans l'urgence.

especes-protegees-idf@developpement-durable.gouv.fr

Date et condition d'intervention

Les adultes émergent dans le courant du mois de juin. L'idéal est donc une intervention en hiver, **en limitant absolument tous chocs violents** (chute à terre) des branches et autres bûches qui sont susceptibles de provoquer la destruction des nymphes. L'abatage et le déplacement de fûts entiers par des transporteurs spéciaux (RIVET, 2021) doit être systématiquement proportionné aux enjeux (taille de la population de Grand capricorne, nombre d'arbres « gîtes » recensés..) au regard des moyens du pétitionnaire. La réussite de la démarche est conditionnée aux soins apportés dans la conduite de l'opération.

Mise en place du bois

Les arbres seront placés dans des conditions d'exposition ensoleillée, avec un minimum de contact avec le sol (rehaussement sur bastinges ou branches) pour maximiser les possibilités de sortie des adultes et limiter l'infiltration d'humidité. Un panneau expliquant la démarche et mettant en garde contre les dangers associés au stockage du bois devrait être présent sur le site de conservation des pièces de bois.

Pertinence de ces mesures

Le transfert d'éléments de chêne dans un peuplement favorable va soit constituer un acte d'introduction de l'espèce localement soit constituer un « renforcement » de la population locale.

NB : ce « déplacement » d'individu, peut être assimilé à une « migration » et ne devrait pas entraîner de perturbation du fonctionnement de la population (compétition, surpopulation...). L'intérêt du transfert est entièrement conditionné par la présence d'un habitat de qualité à proximité immédiate d'où seront déposés les fûts.

Au vu des efforts mis en œuvre par les collectivités pour confirmer la présence de l'espèce sur certains sites (Parc départemental de la Poudrerie en Seine-Saint-Denis, Bois de Vaires-sur-Marne et de Brou sur Chanteraine en Seine-et-Marne, également sites Natura 2000 désignés pour la conservation du Grand capricorne) le transfert des individus condamnés par la sécurisation de leur arbres hôtes apparaît comme une démarche cohérente à l'échelle du territoire francilien.

La fragmentation des habitats est importante en Île-de-France et le Grand capricorne y demeure une espèce sténopèce, très localisée, pour laquelle la perte d'un individu peut être considérée comme une menace significative pour la survie des populations locales.

Autres coléoptères du chêne à considérer

En Île-de-France, il convient premièrement de rappeler la présence du Pique-prune (*Osmoderma eremita*) espèce également protégée à l'échelle nationale et d'intérêt communautaire qui peut potentiellement se retrouver dans les cavités basses des vieux chênes. Deuxièmement, la liste des insectes protégés à l'échelle régionale comprend cinq autres espèces de coléoptères saproxyliques associées aux chênes (en gras dans la liste indiquée ci-dessous). Aux mêmes titres que le Grand capricorne et que le Pique-prune, elles doivent impérativement faire l'objet de recherches spécifiques et de demande de dérogation en cas d'atteinte potentielle de leurs habitats (chênes vétérans).

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000728852>

En outre, dans le cadre du travail de révision de la liste des insectes protégés en Île-de-France mené au cours de l'année 2021, l'Opie a proposé à la DRIEAT de pouvoir étendre ce statut d'espèce protégée régionalement à 24 autres espèces de coléoptères saproxyliques spécifiquement liées aux chênes. En attendant leur protection effective, l'amélioration des connaissances sur ces 24 autres espèces devrait pouvoir bénéficier de mesures d'accompagnement dans le cadre des dossiers de demande de dérogation.

Tableau 1 : liste des espèces patrimoniales en Île-de-France de coléoptères saproxyliques liées au chêne.

| Famille | Nom scientifique | Cd_nom |
|---|--|---------------|
| Buprestidae | <i>Coraebus fasciatus</i> (Villers, 1789) | 794609 |
| | <i>Coraebus undatus</i> (Fabricius, 1787) | 11356 |
| | <i>Eurythyrea quercus</i> (Herbst, 1780) | 781708 |
| Cerambycidae | <i>Aegosoma scabricorne</i> (Scopoli, 1763) | 223187 |
| | <i>Clytus tropicus</i> (Panzer, 1795) | 12389 |
| | <i>Mesosa curculionoides</i> (Linnaeus, 1760) | 223093 |
| | <i>Necydalis major</i> Linnaeus, 1758 | 223150 |
| | <i>Necydalis ulmi</i> Chevrolat, 1838 | 12300 |
| | <i>Rhamnusium bicolor</i> (Schrank, 1781) | 223185 |
| | <i>Xylotrechus antilope</i> (Schönherr, 1817) | 12375 |
| Cleridae | <i>Dermestoides sanguinicollis</i> (Fabricius, 1787) | 234673 |
| Curculionidae | <i>Camptorhinus statua</i> (Rossi, 1790) | 242503 |
| | <i>Gasterocercus depressirostris</i> (Fabricius, 1792) | 242504 |
| Elateridae | <i>Brachygonus campadellii</i> Platia & Gudenzi, 2000 | 319254 |
| | <i>Brachygonus dubius</i> (Platia & Cate, 1990) | 416834 |
| | <i>Brachygonus megerlei</i> (Lacordaire in Boisduval & Lacordaire, 1835) | 240409 |
| | <i>Cardiophorus gramineus</i> (Scopoli, 1763) | 11487 |
| | <i>Elater ferrugineus</i> Linnaeus, 1758 | 11435 |
| | <i>Ischnodes sanguinicollis</i> (Panzer, 1793) | 240451 |
| | <i>Lacon querceus</i> (Herbst, 1784) | 240453 |
| | <i>Megapenthes lugens</i> (W. Redtenbacher, 1842) | 240456 |
| <i>Podeonius acuticornis</i> (Germar, 1823) | 240482 | |
| Eucnemidae | <i>Microrhagus pyrenaeus</i> Bonvouloir, 1872 | 234857 |
| Oedemeridae | <i>Ischnomera sanguinicollis</i> (Fabricius, 1787) | 224049 |
| Scarabaeidae | <i>Cetonischema speciosissima</i> (Scopoli, 1786) | 794580 |
| | <i>Gnorimus nobilis</i> (Linnaeus, 1758) | 10981 |
| | <i>Liocola marmorata</i> (Fabricius, 1792) | 795232 |
| | <i>Omoderma eremita</i> (Scopoli, 1763) | 10979 |
| Tenebrionidae | <i>Tenebrio opacus</i> Duftschmid, 1812 | 244663 |
| Trogossitidae | <i>Grynocharis oblonga</i> (Linnaeus, 1758) | 235425 |

Nombre de ces espèces sont décrites et illustrées dans l'ouvrage : « Coléoptères du Bassin parisien : Guide d'identification de terrain » (MÉRIGUET & ZAGGATI, 2016).

Les cinq autres espèces protégées « à rechercher » en Île-de-France sur les chênes ... en plus du Grand capricorne

1. *Omoderma eremita* (Scopoli, 1763)
le Pique-prune
2. *Eurythyrea quercus* (Herbst, 1780)
le Richard du chêne
3. *Lacon quercerus* (Herbst, 1784)
le Lacon des chênes
4. *Aegosoma scabricorne* (Scopoli, 1763)
le Prione ermite
5. *Cetonischema speciosissima* (Scopoli, 1786)
La Grande Cétoine verte
6. *Liocola marmorata* (Fabricius, 1792)
la Cétoine marbrée



© Xavier HOUARD – Opie



© Pierre ZAGATTI – Opie

Et quelques autres espèces patrimoniales de coléoptères « à rechercher » sur les chênes franciliens...

6. *Coraeus fasciatus* (Villers, 1789)
le Richard des Médecins
7. *Coraeus undatus* (Fabricius, 1787)
le Richard en bandes organisées
8. *Elater ferrugineus* Linnaeus, 1758
le Grand Taupin roux
9. *Dermestoides sanguinicollis* (Fabricius, 1787)
le Clairon courroucé
10. *Gnorimus nobilis* (Linnaeus, 1758)
le Gnorime vert
11. *Mesosa curculionoides* (Linnaeus, 1761)
la Lamie écorce de Hêtre
12. *Rharnusium bicolor* (Schrank, 1781)
la Rhagie ermite
13. *Clytus tropicus* (Panzer, 1795)
le Clyte fâché
14. *Xylotrechus antilope* (Schönherr, 1817)
le Clyte suspicieux
15. *Tenebrio opacus* Duftschmid, 1812
le Ténébrion opaque
16. *Camptorhinus statua* (Rossi, 1790)
le Charançon patte d'éléphant
17. *Gasterocercus depressirostris* (Fabricius, 1792)
le Charançon écorce



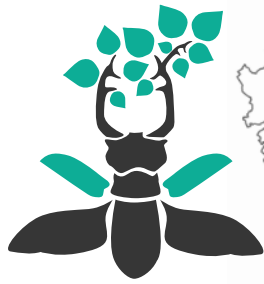
© Pierre ZAGATTI – Opie

BIBLIOGRAPHIE

- ALBERT J., PLATEK M., & CIZEK L., 2012. – Vertical stratification and microhabitat selection by the capricorn beetle (*Cerambyx cerdo*) (Coleoptera cerambycidae) in open grown veteran oaks. *European Journal of Entomology*, 109(4) - 7p.
- BRUSTEL H., BRAUD Y., GOUIX N., GAZAY C., NOBLECOURT T., VALLADARES L., VIGNON V. & TOUROULT J., 2019. – Proposition de protocoles pour la surveillance de l'état de conservation de sept coléoptères saproxyliques de la Directive Habitats-Faune-Flore. *Naturae*, (7) doi : [10.5852/naturae2019a7](https://doi.org/10.5852/naturae2019a7).
- CÁLIX M., ALEXANDER K. N. A., NIETO A., DODELIN B., SOLDATI F., TELNOV D., VAZQUEZ-ALBALATE X., ALEXANDER O., AUDISIO P., ISTRATE P., JANSSON N., LEGAKIS A., LIBERTO A., MARKIS C., MERKL C. & al., 2018. – European Red List of Saproxylic Beetles. Brussels, Belgium : IUCN, 24 p.
- DRAG L. & CIZEK L., 2018. – Radio-Tracking Suggests High Dispersal Ability of the Great Capricorn Beetle (*Cerambyx cerdo*). *Journal of Insect Behavior*, 31 (2) : 138-143 doi : 10.1007/s10905-018-9669-x.
- MAIBACH A., DELARZE R. & BREITENMOSE S., 2015. – Fiche action n° 15 - *Cerambyx cerdo* - 2015- Direction générale de l'environnement, Division biodiversité et paysage, Canton de Vaud, 7 p. https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/forets/fichiers_pdf/fiches_actio_n/Fiche_15v2_GRAND_CAPRICORNE_VERSION_2015_A.Maibach_S%C3%A0rl-BEB_3-12-2015.pdf
- JUILLERAT L. & VÖGELI M., 2004. – Gestion des vieux arbres et maintien des Coléoptères saproxyliques en zone urbaine et périurbaine, s.l. : CSCF - 22p
- MÉRIGUET B., GARRIN M. & HOUARD X., 2013. – Détection d'individus et qualification des habitats de *Cerambyx cerdo* - le Grand capricorne. Caractérisation des enjeux spécifiques de conservation sur le site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne (77) FR 1100819 - Rapport d'étude - AEV-Opie 39 p. https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ah_UKEwjG0IbUtqn1AhWaD2MBHUgPCzYQFnoECAYQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.aev-iledefrance.fr%2Fwp-content%2Fuploads%2F2020%2F08%2F2013_AEV_OPIE_Vaires-sur-Marne_faune.pdf&usq=AOvVaw2-7pg1fgN_K-1b-XuQDpgF
- MÉRIGUET B. & ZAGGATI P., 2016. Coléoptères du Bassin parisien : Guide d'identification de terrain. Delachaux et Niestlé, 287 p.
- MÉRIGUET B., 2018. – Reconnaissance du Grand capricorne et des habitats des coléoptères saproxyliques. Fiche technique - Office pour les insectes et leur environnement - Agence des espaces verts d'Île-de-France. 4 p.
- NIETO A. & ALEXANDER , K.N.A, 2010. – European Red List of Saproxylic Beetles. Luxembourg : Publications Office of the European Union- 54 p.
- RIVET M., 2012. – Desserte routière de l'Aéroport du Grand Ouest, Notice additive N°2 au dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement DREAL Pays de la Loire. CDC biodiversité – 14 p.
- TOUROULT J., CIMA V., BOUYON H., HANOT C., HORELLOU A. & BRUSTEL H. 2019. – Longicornes de France – Atlas préliminaire (Coleoptera : Cerambycidae & Vesperidae). Supplément au bulletin d'ACOREP-France, Paris. 176 p. file:///C:/Users/XAVIER~1/OPI/AppData/Local/Temp/Touroult_et_al_2019.pdf
- ZAGGATI P., 2002. – *Cerambyx cerdo* (Linnaeus, 1758) - Le Grand capricorne. In : « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - espèces animales. Paris : Édition La Documentation française, pp. 241-243. <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1088.pdf>

Observations franciliennes de *Cerambyx cerdo* répertoriées en 2021

Répartition du Grand capricorne en Île-de-France

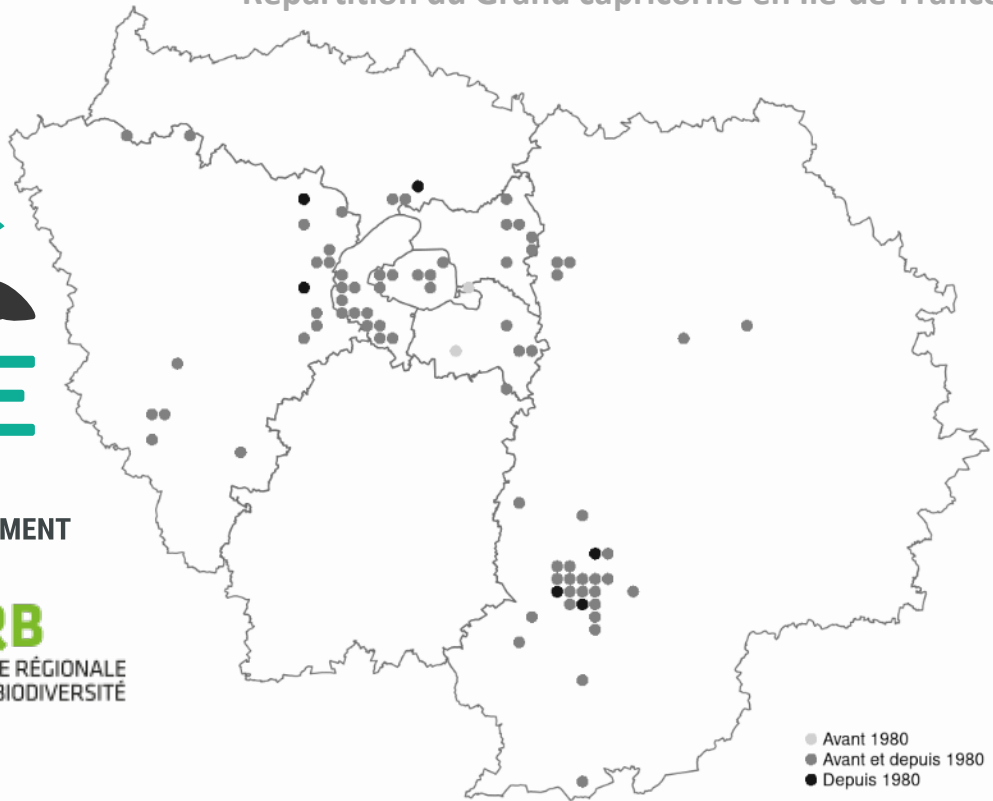


OPIE

OFFICE POUR
LES INSECTES ET
LEUR ENVIRONNEMENT



ARB
AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ



● Avant 1980
● Avant et depuis 1980
● Depuis 1980

<https://www.arb-idf.fr/article/atlas-des-longicornes-dile-de-france-le-nouveau-projet-de-observatoire-francilien-des-insectes/>



SIÈGE SOCIAL

chemin rural n°7 – la Minière
BP30 - 78041 Guyancourt cedex

MAISON DES INSECTES

718 av du Dr Marcel Touboul
78955 Carrières-sous-Poissy

ANTENNE OCCITANIE

Centre de Biologie pour la Gestion des Populations
755, Av. du Campus Agropolis
CS 30016 - 34988 Montferrier / Lez cedex

Association
agrée par les ministères
chargés de l'environnement
et de l'éducation nationale

Membre de FNE et de l'UICN

SIRET : 318 223 666 000 13

L'Office pour les insectes et leur environnement agit en faveur de la biodiversité. L'association étudie et fait connaître ces animaux sous tous leurs aspects en rassemblant curieux, passionnés et experts. Elle œuvre pour une meilleure prise en compte des insectes dans les politiques publiques.

